

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commune de BLESSY

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE
EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN
PAR LA SAS SEPE GENTIANE

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 3 septembre 2019 une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du 25 septembre 2019, sur la demande d'exploitation d'un parc éolien comprenant cinq aérogénérateurs (Hauteur maximale entre 184 m et 190 m – Puissance totale installée de 11,75 MW) et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de BLESSY par la SAS SEPE GENTIANE.

M. Philippe HOLT est chargé du suivi du dossier de la SAS SEPE GENTIANE (03.89.66.37.51).

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de BLESSY siège de l'enquête, sise 30, rue des Prés, le mardi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le mercredi de 8h00 à 12h00, le jeudi de 8h00 à 13h00 et le samedi de 9h00 à 12h00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – Eolienne – SEPE GENTIANE.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la région des Hauts de France et le mémoire en réponse de l'exploitant sur l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la région des Hauts de France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de Aire-sur-la-Lys, Blessy, Bomy, Delettes, Ecques, Enquin-les-Guinegatte, Erny-Saint-Julien, Estrée-Blanche, Febvin-Palfart, Fléchin, Lambres, Liettes, Ligny-lès-Aire, Lingham, Mametz, Mazinghem, Norrent-Fontes, Quernes, Rely, Rombly, Roquetoire, Saint-Augustin, Saint-Hilaire-Cottes, Théroutte et Witternesse

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de BLESSY siège de l'enquête, du 25 septembre 2019 au 25 octobre 2019 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de BLESSY ou les formuler à M. Philippe DENTANT, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie :

- le mercredi 25 septembre 2019 de 8h00 à 11h00,
- le mardi 1^{er} octobre 2019 de 15h00 à 18h00,
- le jeudi 10 octobre 2019 de 9h00 à 12h00,
- le samedi 19 octobre 2019 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 25 octobre 2019 de 14h00 à 17h00.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 25 septembre 2019 au 25 octobre 2019 inclus, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – Eolienne – SEPE GENTIANE - Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de BLESSY ainsi que dans les mairies précitées. A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – Eolienne – SEPE GENTIANE, les informations relatives à ce projet.